

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DPE 33** Amélioration de la connaissance de la qualité bactériologique de la Seine et de la Marne - Convention avec Eau de Paris et l'unité mixte de recherche METIS de l'université Pierre et Marie Curie.

**Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PÉNINOU, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la Convention avec Eau de Paris et l'Unité Mixte de Recherche METIS de l'Université Pierre et Marie Curie, relative à l'amélioration de la connaissance de la qualité bactériologique de la Seine et de la Marne dont le texte est joint à la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL et Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Eau de Paris et l'unité mixte de recherche METIS de l'université Pierre et Marie Curie la convention relative à l'amélioration de la connaissance de la qualité bactériologique de la Seine et de la Marne.

Article 2 : Les dépenses correspondantes, d'un montant de 10 000 euros, seront imputées au chapitre 011, article 611 de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**